



BON DE RESERVATION – été 2026

- Tout bon incomplet ne sera pas pris en compte.
- Tout désistement dans les 21 jours entrainera un encaissement du chèque de caution sauf cas de force majeure sur justificatif (décès familial, hospitalisation).
- Le prix de la location dépend de votre Quotient familial que vous avez communiqué en début d'année.
- Pour les retraités, merci de joindre la 1ere page de votre dernier avis d'imposition avec ce bon.
- Vous avez la possibilité de mixer les choix, appartements et campings dans la limite de 4 choix maximum

Vos coordonnées

NOM Prénom : Pôle : Service :

Téléphone : Adresse mail personnelle :

Nos appartements

Réservation du dimanche au dimanche

MAEVA : Grande-Motte

ANTINEA : Cap d'Agde

EDELWEISS : Alpe du Grand-Serre

Choix 1 : Appartement Du/...../..... au/...../.....

Choix 2 : Appartement Du/...../..... au/...../.....

Choix 3 : Appartement Du/...../..... au/...../.....

Choix 4 : Appartement Du/...../..... au/...../.....

Campings

Réservation du dimanche au dimanche

Grande Cosse – Lou Pignada – Les Menhirs – Domaine de Chaussy – Les Gorges de Provence

Choix 1 : Camping Du/...../..... au/...../.....

Choix 2 : Camping Du/...../..... au/...../.....

Choix 3 : Camping Du/...../..... au/...../.....

Choix 4 : Camping Du/...../..... au/...../.....

Date et signature :

CSE ASEA43

14 chemin des Mauves 43000 LE PUY EN VELAY – 04 71 05 34 99

centrep@asea43.org – www.cse-asea43.fr



Tarifs 2026

	Période	T1	T2	T3	T4
MONTAGNE /Haute-saison/	du 07/02 au 22/02	34 €	43 €	52 €	73 €
MONTAGNE /Basse-saison/	du 01/01 au 06/02 et du 23/02 au 31/12	26 €	33 €	42 €	56 €
MER /Haute-saison/	du 04/07 au 30/08	34 €	43 €	52 €	73 €
MER /Basse-saison/	du 01/01 au 03/07 et du 31/08 au 31/12	26 €	33 €	42 €	52 €
CAMPING		44 €	55 €	66 €	94 €

Comment le Cse attribue-t-il les locations?

Basse saison	<u>Si l'appartement est vide, la location est attribuée directement.</u>
Haute saison et camping	<u>Les locations sont attribuées en commission.</u> 1. S'il y a plusieurs demandes sur la même période, alors sera prioritaire le salarié qui a bénéficié d'une location le moins récemment. 2. En cas d'égalité, nous effectuons un tirage au sort. 3. Nous étudions ensuite les autres vœux du salarié avec le même principe.

!!! Il n'y a plus de système de points depuis 2026 !!!

Les commissions

	Période de commission	Date de la commission
Montagne	Vacances de février	22-janv
	Ponts de printemps	05-mars
	Vacances d'été	02-avr 23-avr
Mer	Vacances de printemps	05-mars
	Ponts de printemps	05-mars
	Vacances d'été	02-avr 23-avr
Campings	Vacances d'été	02-avr 23-avr

Rappel des tranches (Revenu fiscal / nombre de parts) 2026

T1 moins de 11497 // T2 de 11497 à 20406 // T3 de 20407 à 29315 // T4 plus de 29315

CSE ASEA43

14 chemin des Mauves 43000 LE PUY EN VELAY – 04 71 05 34 99

centrep@asea43.org – www.cse-asea43.fr